

Revision de l'indemnité compensatoire

Par Ihommet, le 21/04/2009 à 10:33

Bonjour,

est-il possible de prendre une décision par référé de la suppression du versement de l'indemnité compensatoire versée à une ex épouse lorsque la personne débitrice est placée dans un établissement spécialisé (EPAD) dont le montant d'hébergement est élevé.

merci de votre réponse